L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 10 JANVIER 1879. 52me Année

DUFOUR & LIBERT,
Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI, 10 JANVIER 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par H. Stern & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et brodequins.

Par D. E. Morphy & Son, au coin Peters et Girod, cigares et Pommes de terre.

Whisky, Vins et Liqueurs.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Produits de l'Ouest, etc.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Oignons et Pommes de terre.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Le Message du Gouverneur.

L'analyse que nous avons publiée du message du gouverneur Nicholls, accompagnée de la reproduction de la partie relative aux finances, a dû donner à nos lecteurs une idée suffisante du caractère de cet important document, dont les traits distinctifs sont la franchise et l'honnêteté.

Ce que dit le gouverneur des troubles qui ont eu lieu dans certaines paroisses, et ce que nous avons dit nous-mêmes. La conduite de certaines personnes a été aussi impolitique qu'imprudente; elle a fourni aux ennemis de la Louisiane de nouveaux prétextes pour détourer leur haillon de guerre et nous envoyer une nouvelle commission congressionnelle. Notre gouvernement d'Etat ne pouvait accepter la solidarité d'actes de violence qu'il réprouvait, et, si pénible que fût le devoir qui s'imposait au gouverneur Nicholls, il n'a pas hésité à le remplir. Tout en réduisant à leurs véritables proportions les troubles locaux survenus dans deux ou trois paroisses, il a prouvé que le peuple entier de la Louisiane ne pouvait en être regardé comme responsable. Garder le silence, était autoriser la supposition contraire et laisser le champ libre aux accusations.

La manière de voir du gouverneur sur les questions financières est, nous sommes heureux de le constater, conforme aux idées que nous avons exprimées nous-mêmes. L'exposé si lucide et si clair que présente le message des conditions du contrat conclu avec l'agent fiscal et des devoirs respectifs du bureau et de l'agent, prescrits par la législation, fait amplement justice de toutes les accusations et critiques irréfléchies portées contre le bureau et l'agence par des gens qui évidemment, ne connaissaient pas le sujet dont ils parlaient.

Après avoir exposé la situation, le gouverneur rappelle que, d'après la loi de conversion de 1874, qui forme contrat entre l'Etat et ses créanciers, aucun pouvoir légal n'est accordé à qui que ce soit "de substituer une méthode et des moyens de paiement des coupons et des Bons à ceux prescrits par la loi de 1874." Il blâme tout ce qui peut favoriser l'agiotage, notamment les emprunts, et la seule suggestion qu'il présente à la législature est "l'adoption de mesures immédiates pour la distribution équitable des fonds en caisse ou à recevoir pour le service de la dette."

Il faut assurer, dit le message, l'application complète et juste des dispositions de la loi de conversion relatives aux moyens de payer la dette consolidée; mais il n'est pas d'avis de chercher ailleurs les moyens de combler le déficit.

Les observations sur la perception des taxes sont fort justes, mais tout le système de saisie et de vente est, selon nous, à changer. Au lieu de vendre toute une propriété immobilière que personne ne se soucie d'acquérir parce qu'elle est sujette au droit de rachat, pourquoi le fisc ne procéderait-il pas comme cela se fait en France? C'est-à-dire pourquoi ne saisirait-il pas et ne vendrait-il pas une partie du mobilier ou des animaux, juste suffisante pour couvrir le montant de la taxe? Chacun connaît l'histoire de la vache à Gamben. Ce représentant ayant refusé de payer ses impôts à titre de protestation contre l'empire, le fisc ne fit pas saisir et vendre sa ferme qui valait une centaine de mille francs, mais simplement une des vaches, dont le prix couvrit les quelques cents francs dus pour impôts.

La vente des objets saisis pour taxe serait définitive, si le procédé tout en étant plus expéditif, conduirait bien plus sûrement au but. Beaucoup de contribuables qui ne paient pas leurs taxes par mauvaise volonté et parce qu'ils savent que la vente de leur immeuble ne sera pas sérieuse, s'empresseraient de payer, s'ils voyaient saisir, pour être vendus sans rémission, leur mobilier ou leurs animaux (les exceptions légales étant d'ailleurs maintenues.) Nous reviendrons sur ce sujet qui mérite d'attirer l'attention de la législature.

La question des assessements est une question délicate et complexe sur laquelle nous faisons nos réserves. La meilleure manière d'égaliser l'assessement serait d'établir une règle fixe et de faire contrôler le travail de chaque assesseur par un bureau de contribuables connus pour leur régularité à payer leurs taxes; mais nous ne sommes pas partisans d'un assessement annuel qui remet tout en question chaque année.

Tout en étant très réservé sur la question si controversée de la quarantaine, le gouverneur accorde à ce système de protection le bénéfice du doute, parce que, dit-il, si les partisans de l'importation ont raison, abolir la quarantaine serait exposer au fléau les populations. Nous rendons justice à l'humanité du motif invoqué le message, mais nous ne pouvons partager cette manière de voir n'étant convaincu ni de l'efficacité ni de l'utilité de la quarantaine.

Deux de nos confrères ont cherché chicane au gouverneur à propos de ce qu'il a dit de l'échec des amendements. Notre premier magistrat n'est pas chargé de compulser ni de vérifier les votes et le secrétaire d'Etat n'ayant pas promulgué les amendements comme adoptés, il doit conclure qu'ils ont échoué, au moins tant que la législature n'en sera pas décidé autrement. Dans cette hypothèse, le gouverneur pense qu'une révision complète de la constitution est indispensable et c'est également notre avis.

En résumé, sauf nos réserves sur l'assessement et la quarantaine, le message a notre approbation entière. Il justifie la haute opinion que nous avons toujours eue de l'honnêteté et du consciencieux dévouement à ses devoirs qui ont caractérisé la conduite de notre premier magistrat depuis son avènement au pouvoir.

—On écrit de Paris que M. Waddington, se trouvant à l'Elysée, a été vivement félicité par le maréchal pour le langage si digne, et en même temps si rationnel, avec lequel il avait exposé devant le Sénat la politique extérieure de la France et l'attitude qu'elle conserverait en cas de conflits qui pourraient s'élever plus tard.

—On mande de Londres, le 19 décembre:

Byron Mahdou, l'individu qui a menacé la reine dans des lettres adressées à lord Lyons et au sous-secrétaire d'Etat du ministère de l'intérieur, a été renvoyé devant les assises.

—Nils est bien bonne!

A la perte d'un oeil, que nous ne demandons pas, l'indépendance de pommer, en le Paris suivant:

"En suite du froid, les huîtres sont à l'huître."

LOUISIANE.

(Correspondance spéciale de l'ABEILLE.)

St. Jean Baptiste, 7 janvier 1879.

M. le Rédacteur,

Nous avons eu de la pluie à noyer des oiseaux d'eau; un ciel gris invitant au suicide; des routes tellement impraticables et dangereuses que, s'y aventurer, eût été un exploit à faire pâlir ceux des héros de l'antiquité; et nous avons, à l'heure présente, une boue si épaisse, si glouante, que les porcs la fuient.... de plus: de la glace à rejouir des Lapons.

Voilà, M. le Rédacteur, la Louisiane rurale au moment où je vous trace ces quelques lignes. C'est vous dire que notre *oasis* n'est pas des plus délicieuses; que l'agriculture subit un arrêt pénible; qu'il y a sous la voûte céleste des lieux plus séduisants que le nôtre, et que nos planteurs gémiraient s'ils n'étaient convaincus que le découragement est un capital qui ne rapporte aucun intérêt.

Quoiqu'il en soit: vivre dans une atmosphère comme celle qui nous assige depuis près de trois semaines, et ne pas maugréer un peu serait une résignation à faire canoniser un libre-penseur, où un héroïsme qui plongerait dans l'ombre le fanatisme des veuves du Malabar.

Mais, rien ne dure, en ce monde; l'éternité est ailleurs, dit-on; et après le mauvais temps qui attriste, qui paralyse, viendra le soleil qui réjouit, qui fait oublier les causes débilitantes et ranime suffisamment, pour que l'homme puisse demander au travail ces consolations, ces bienfaits de l'espérance, que le travail seul assure.

Quant à votre très humble serviteur, habitué aux rudes coups de l'adversité, —il prend le temps comme il vient. Quand il pleut, et que le devoir exige qu'il se fasse inonder, eh 'bien! il brave l'eau; quand il fait qu'il s'embourbe,... il se chausse de bottes—qui ne seraient pas admirées dans un salon royal, — et, en avant mon pauvre déshérité! il préfère cela aux lamentations acrobalantes et stériles.

Mais ne philosophons pas; et qu'il me soit permis de vous dire que nous nous occupons un peu — faute de pouvoir mieux faire—des témoignages qu'écoute, en baillant sans doute, le Comité Congressionnel présidé par le sénateur Eustis—comité d'hommes éminents, de législateurs désireux de bien faire, mais comité dont la mission est—on peut le dire—de forger des armes pour lutter contre l'inconnu tout en se livrant aux recherches stériles de la pierre philosophale: comité en fin, auquel je dirais: —très franchement et très consciencieusement, si j'étais homme de science et si, surtout, j'étais m'insurger contre ce petit peloton du médecine qui s'illusionnent au point d'accorder aux conceptions délirantes l'authenticité des faits,—*Messieurs*, les témoignages que vous avez entendus, jusqu'ici, moins celui du Dr Holliday, n'ayant, au point de vue des faits, rien qui puisse vous permettre de conclure en faveur de quoique ce soit de rationnel, je viens à votre aide, en vous disant que l'expérience, les faits, sont là pour prouver que les quarantaines rigoureuses et la pratique du *non-intercourse* seraient d'autant plus absurdes et infâmes, que la fièvre jaune est un gymnasiarque qui a toujours sauté et *qui sautera, toujours*, à pieds-joints, par-dessus les barrières quarantenaires les *plus élevées!*

Puis, après avoir débité ce témoignage, qui serait l'expression de la vérité, je malgrés, très respectueusement, les *congressmen* et les quitterai, non pas bien convaincu d'avoir détruit les influences dont la réussite sera funeste aux intérêts commerciaux de la Nouvelle-Orléans, mais persuadé d'avoir exprimé un fait d'une valeur à la fois plus scientifique et moins intensée que l'opinion de ce témoin qui, samedi dernier, à, d'après le *Times*, déclaré au comité que l'autopsie du cadavre d'une des premières victimes de l'épidémie récente, l'avait enseigné ceci: que la fièvre jaune dont elle est morte était exotique et non indigène!!

O, dix-neuvième siècle! il est donc vrai que chacun de tes jours enfantera un prodige!

Quelque mesures sanitaires recommandera le Comité! je n'en sais rien; je veux même avoir qu'il admettra son incompétence; mais si l'avenir nous apprenait que le Comité s'est *sontenté* des témoignages qu'il a entendus, *jusqu'ici*, pour conseiller la quarantaine nationale,—quarantaine qui ne sera qu'un morceau de caoutchouc dans les mains des politiciens,—oh, alors! le temps sera venu de déclarer que les conclusions des *Congressmen* ont été basées sur l'erreur et des rêves et que la lumière qui les a éclairés est plutôt provenue de vapeur que de lanternes.

Espérons, M. le Rédacteur, que le comité ne s'en ira pas sans demander à quelques-uns de nos médecins français, les plus distingués, le fruit de leur expérience et les conseils que peuvent donner leurs connaissances scientifiques. Ces médecins là sont aussi dignes, aussi instruits que quiconque; sans leurs témoignages, l'enquête aura été incomplète; et ce n'est pas dire une nouveauté que d'affirmer que parmi eux, il n'est pas impossible d'en trouver dont la science profonde, l'honorabilité bien reconnue, et la facilité d'élocution en font des ornements dont notre société franco-louisianaise est justement fière.

Enfin, que Dieu nous préserve des restrictions légales qui creuseraient encore plus profondément l'abîme de nos souffrances, et faisons, tous, des vœux pour qu'il ne nous impose pas une quarantaine nationale, le Congrès nous épargne le coup de foudre dont nous sommes menacés, et pour qu'il ne sanctionne pas ce dont nous n'avons jamais voulu: le Centralisme.

MESCHAB.

Le Magasin Rouge, coin des rues Royale et Dumaine, est le seul endroit où l'on trouve de belles chaussures de qualités supérieures à des prix très réduits.

CONVERSION DES BONS DES ETATS-UNIS EN TROIS POUR CENT.—Un mouvement très important est en train de se faire à présent, avec beaucoup d'activité, afin d'amener la conversion des Bons des Etats-Unis en Trois pour cent. On fait circuler des pétitions dans ce sens, destinées au Congrès. "La signification réelle de la Loi des Banques actuelle," dit la pétition, "est maintenant bien comprise par le peuple." Le mouvement en question a pour but de faire passer une loi pour les Banques en général, faite "non pas dans l'intérêt d'une classe privilégiée, mais pour les particuliers riches ou pauvres"; et nous apprenons qu'il gagne rapidement en intensité. D'après la loi des Banques actuellement existante, toute association comptant cinq membres au moins, peut déposer des Bons au Trésor des Etats-Unis comme garantie de circulation, et recevoir du Trésor 90 pour cent sur la valeur de ces mêmes Bons, et se livrer ainsi à des opérations de Banque tout en recevant l'intérêt sur le dépôt total. Le changement proposé fera cesser cet abus, et accordera les mêmes privilèges à un individu ou à nous jamais voulu: le Centralisme.

MESCHAB.

Le Magasin Rouge, coin des rues Royale et Dumaine, est le seul endroit où l'on trouve de belles chaussures de qualités supérieures à des prix très réduits.

LE MINISTRE FRANÇAIS EN HAITI.—En confirmation de ce que nous avons indiqué, il y a quelque semaines la CORRESPONDANCE AMÉRICAINE sur la première à annoncer l'arrivée à Haïti du nouveau Ministre de France. On se rappelle qu'il y avait eu une interruption momentanée des relations diplomatiques officielles entre les deux pays, et que le président Boisrond-Canal avait pris les mesures nécessaires pour soumettre à l'Assemblée nationale les modifications et additions voulues pour le bon accord entre les deux puissances, relativement à la dette étrangère. Tout a bien marché, à ce qu'il paraît, puisque M. le comte de Rochechouart que nous avions mentionné auparavant comme destiné par le gouvernement français à remplir à Haïti les fonctions de Ministre Plénipotentiaire, est arrivé le 12 décembre à Port-au-Prince. M. le comte de Rochechouart qui s'est fait une grande réputation dans l'extrême Orient, comme diplomate français, était à bord du vapeur de la ligne transatlantique française. Il était accompagné de deux attachés d'ambassade, dont l'un est le neveu de M. d'Audiffret Pasquier, président du Sénat français. A l'arrivée du Ministre Plénipotentiaire français, le président Boisrond-Canal avait envoyé un de ses aides-de-camp, pour conduire en voiture le nouveau représentant de France à la Légation.

(*Correspondance américaine.*)

—On annonce que les généraux de Bourbaki et de Palikao, nommés en février et d'Aoûl, n'ayant pas accepté leur changement, vont être mis à la retraite.

SECOURS DU GOUVERNEMENT ITALIEN POUR SES NATIONAUX.—Nous sommes informés par le comité de secours italien que le gouvernement italien a envoyé une somme de 8000 livres, qui doit être distribuée par les comités de secours de la Nouvelle-Orléans, de Memphis et de Vicksburg aux Italiens qui ont souffert de la dernière épidémie.

THEATRE DES VARIÉTÉS — La soirée d'hier a été pour Janauschek et la compagnie une répétition du succès de la veille dans la pièce Chesney Wold. Janauschek est inimitable dans sa double personnification de lady Dedlock et de sa femme de chambre Hortense. Ce soir, la grande tragédienne reprendra son rôle de Marie Stuart, dans lequel elle est remarquable. Il y aura certainement foule pour la voir et l'entendre.

Samedi aura lieu la seule matinée de Janauschek.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Aujourd'hui vendredi, le bénéfice de Lotta, et l'avant dernière représentation de la Cigale, et la dernière demain samedi en matinée. Après quoi, la Cigale disparaîtra de l'affiche, pour une année et peut-être deux années. Nous conseillons dont à ceux qui n'ont pas encore vu la Cigale de profiter des deux occasions qui leur sont offertes. Quant à Lotta, elle paraîtra encore une fois dans une pièce de Mareden où elle représentera Zip, dimanche soir.

THÉATRE ST-CHARLES. — Ce théâtre n'a pas changé de programme et ne s'en trouve pas plus mal pour cela. Ses représentations sont bien suivies, et le succès de "l'Allemand à l'Etranger" n'est pas encore épuisé.

Nous appelons l'attention des expéditeurs de la Nile-Orléans et du Bayou Vermillion sur le bateau à vapeur D. Stein, commandé par M. J. M. Tindell, lequel fera un service régulier à partir de samedi prochain. Voir l'annonce.

COMMERCE DE VINS ET LIQUEURS.—Nous appelons l'attention sur un avis de M. W. E. Hepp qui annonce que le capitaine L. Palas est attaché à sa maison comme employé principal pour le commerce des vins, whiskeys et liqueurs. Le capitaine Palas qui est très populaire, sera revu avec plaisir par ses anciens amis.

MEUBLES.—Les personnes qui ont besoin de meubles en trouveront à très bon marché en s'adressant à M. Louis Hauer, au coin des rues Conti et Dauphine. Son magasin, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville, contient un fort bel assortiment de meubles et ils sont offerts à des prix on ne peut plus modérés.

Meubles de salon élégants, avec couvertures brodées, en noyer, acajou et ébène, sofas, glaces, etc., à bas prix au "Golden Eagle Furniture Palace" de J. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

L'AFFAIRE DE TUNIS.

LA MER INTÉRIEURE DU SAHARA.

Onderef le 3 décembre.

Je vous écris des bords de l'Oued-Melah, où la mission des Chotts a établi ses tentes; le lieu de campement a été choisi avec discernement. Nous sommes à deux pas d'Ouderef, où nous pouvons trouver des travailleurs et quelques provisions; une source abondante coule presque au pied de nos tentes, et nous sommes placés à cheval sur le petit isthme qui sépare l'entrée des Chotts de la mer, à égale distance de l'embouchure de l'Oued-Melah et du Chott Djerid. Les travaux préliminaires d'installation sont aujourd'hui à peu près terminés; dans quelques jours nous commencerons les sondages.

A l'arrivée de M. de Lesseps et de la mission à Tunis, le bey a mis à notre disposition les bâtiments du Dar-al-Bey, et nous sommes ainsi devenus ses hôtes pendant la durée de notre séjour à Tunis. Le consul général, M. Roustan, dont nous ne saurions trop loger la bonne grâce et l'affabilité, le commandant et les officiers du croiseur le *Champlain*, qui stationnait à la Goulette; la colonie française et même la colonie étrangère ont fait à M. de Lesseps une réception digne de lui. Notre séjour à Tunis a été une succession de fêtes. Le vice-consul de France à Gabès, M. Lacoste, était venu au-devant de nous.

Tunis, 11 décembre.

Le *Champlain*, retour de Gabès, est parti il y a quelques jours pour Civita-Vecchia où il conduit M. de Lesseps qui vient d'être chargé par dépêche télégraphique du maréchal-président de la République française d'aller à Rome complimenter en son nom le roi d'Italie. La corvette cuirassée l'*Infernet* est venue remplacer le *Champlain* comme stationnaire dans les eaux de Tunis. Le nom de ce navire, que la plupart des journaux y obstinent à nommer l'*Infernal*, est celui de ce modeste et vaillant capitaine de vaisseau Louis Infernet qui soutint à Trafalgar, sur son bâtiment déjà criblé de projectiles, un long combat contre sept vaisseaux anglais à la fois. Voilà déjà plusieurs mois que nous avons en rade un stationnaire français qui se tient à la disposition de notre chargé d'affaires.

Il y a bientôt une dizaine d'années, un Français, le comte de S....., a obtenu du Bey de Tunis une concession considérable de terrains dans la vallée de la Medjerda. D'exercice de son privilège, subordonné à certaines conditions, ayant à maintes reprises amené des difficultés, un nouveau décret de S. A. a réglé définitivement en 1877 la situation réciproque de l'Etat et du concessionnaire, et prévu les éventualités qui amèneraient la déchéance de ce dernier. Or, au mois de juillet dernier cette déchéance a été prononcée après une enquête. Le gouvernement français, tout en reconnaissant à cet égard *le droit strict* du gouvernement du Bey, a fait ses réserves quant à l'application de ce droit. S. A., voulant avant tout affirmer ce droit lui-même, a envoyé lundi dernier une commission spéciale pour reprendre possession des terres faisant l'objet de la concession devenue caduque. Un jamissaire du consulat de France était sur les lieux par ordre du chargé d'affaires, et les commissaires, ne pouvant passer outre pour remplir leur mandat sans amener une grave complication politique, se sont contentés de dresser procès-verbal. Ce sera un document de plus à joindre au dossier déjà volumineux de cette affaire dont la solution ne saurait désormais tarder.

RAPPROCHEMENT ENTRE LA RUSSIE ET L'ANGLETERRE.—Le *Temps* a reçu de son correspondant particulier la dépêche suivante:

"Londres, 19 déc., 11 h. 25 matin.

"Voici mes informations au sujet de la nouvelle à sensation publiée par le *Standard*. Le czar aurait fait connaître directement à la cour de Saint-James, et cela non par la voie diplomatique ordinaire, son sincère désir de voir un rapprochement s'opérer entre l'Angleterre et la Russie. Je crois pouvoir affirmer que le comte Schouvaloff a été le promoteur de cette importante démarche; qu'il a fait comprendre à l'empereur que l'Angleterre, fatiguée par la stagnation des affaires, donnerait tout son appui au ministère actuel, et que cette situation tendue ne pouvait se prolonger sans inconvénient, surtout lorsqu'un emprunt russe semble si difficile à négocier.

"On croit que le czar a fait des ouvertures pour propriété son abstention complète en Afghanistan et la retraite des troupes russes occupant le territoire ottoman, même avant le payement de l'indemnité due par la Turquie.

"Ce qu'on ignore, c'est sous quelles conditions la Russie a fait ces promesses.

"Le bruit courait que le czar voudrait voir nommer le duc d'Edimbourg prince de Bulgarie, espérant ainsi obtenir la constitution d'une grande Bulgarie.

"Si l'émir fait sa soumission prochainement, et si l'entente anglo-russe aboutit, lord Beaconsfield requerrait la dissolution en février.

"M. Gladstone accepterait une candidature qui lui est offerte par un comité écossais."

—Le *Gaulois* a recueilli les dernières paroles du général de Sallignac-Fénelon: Ses dernières paroles ont été pour Dieu et pour la France:—"Pauvre Alsace! pauvre Lorraine!" murmurait-il,—et pour regretter de n'être pas mort au champ de bataille.

Bureau du journal, 6 h. 30 du soir. Il est tout aussi bien de vivre dans le quartier pour les magasins Cordeau, Gaudin et Cie, Bourbon et Dauphine, et de faire ses achats en toutes sortes de marchandises, particulièrement pour les étrennes, comme il est dans le quartier et à l'heure présente, pour le quartier et l'heure, comme il est dans le quartier et l'heure, comme il est dans le quartier et l'heure, comme il est dans